

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 4
Votants : 43
Absents : 9

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, E. SAUGET, MF TASTEVIN, S GENEST, D BERAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 04/03/2025

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint Etienne de Fontbellon - Mise en place d'un panneau lumineux d'information et d'une borne tactile.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Etienne de Fontbellon relatif à la mise en place d'un panneau lumineux d'information et d'une borne tactile ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 4 février 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la mise en place d'un panneau lumineux d'information et d'une borne tactile.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 9 800 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 19 600 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 9 800 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon de 233 665 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 185 422,74 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 9 800 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint Etienne de Fontbellon pour financer la mise en place d'un panneau lumineux d'information et d'une borne tactile ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon, initialement de 233 665 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 5 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 mars 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250311-DEL11032025-10-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025